

Département du Var

**MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 015/06/2022

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 5 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu les baux de location de logement du patrimoine de la Commune ;

Considérant que les loyers n'ont pas subi de revalorisation, ni indexation depuis plusieurs années ;

DECIDE

- Article 1 :** D'augmenter les loyers sous-évalués lors de la signature de nouveaux contrats ou lors de leur renouvellement selon le loyer moyen constaté au m² par l'Observatoire Des Loyers pour le Pays de l'Etoile et d'Aubagne (hors Aubagne) tout en visant à ne pas dépasser 80 % de celui-ci.
- Article 2 :** De procéder à l'application de l'indexation des loyers au 1^{er} juillet l'année N selon l'IRL publié au 4^e trimestre l'année N-1 par rapport à l'indice de la même période de l'année précédente N-2.
- Article 3 :** Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 30 juin 2022

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB